



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 11 août 2026, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **Règlement numéro 550-2026 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale commune de Vaudreuil-Soulanges.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet à www.ville.lescedres.qc.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 17^e jour du mois d'août 2026.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 550-2026** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 17 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'août 2026.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca